



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 février 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 février 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix

J'ai le plaisir, en ma qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, de vous communiquer le rapport établi suite à la visite que j'ai effectuée à Bangui, du 13 au 15 février 2019, aux côtés d'autres membres de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et de la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique du Département des opérations de paix et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (voir annexe).

Je reste à la disposition du Conseil de sécurité pour lui apporter tout complément d'information ou toute précision nécessaire. La Commission se tient prête à accompagner la République centrafricaine et à informer le Conseil des évolutions en matière de consolidation de la paix, selon qu'il conviendra.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe aux membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président de la formation République
centrafricaine de la Commission
de consolidation de la paix
(Signé) Omar **Hilale**



Annexe à la lettre datée du 20 février 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix

Visite de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix à Bangui

13 au 15 février 2019

Contexte et faits nouveaux

1. En ma qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, je me suis rendu à Bangui du 13 au 15 février 2019. Pour la première fois depuis l'élection du Maroc à la tête de la Commission, en 2014, j'ai été accompagné par une délégation d'experts des pays membres de la Commission suivants : Chine, Fédération de Russie, France, Italie et République de Corée. Le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique de la structure politique et opérationnelle régionale commune au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix et leurs équipes respectives se sont également joints à nous, de même que la Représentante permanente de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a pris part aux réunions organisées avec les autorités nationales.

2. Comme convenu dans le cahier des charges défini en amont par les membres de la Commission, cette visite avait quatre grands objectifs :

- Examiner les faits nouveaux relatifs à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine signé le 6 février par le Gouvernement et 14 groupes armés ;
- Appuyer la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix dans le sillage de l'accord de paix, en s'efforçant avant tout de recenser les obstacles qui entravent ladite mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les éléments relatifs à l'état de droit ;
- Étudier comment la Commission de consolidation de la paix pourrait concourir aux préparatifs, dans les délais prévus, des élections qui se tiendront en 2020-2021 ;
- Veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix soient utilisés de manière stratégique et conjointe à l'appui des priorités et besoins nationaux en matière de consolidation de la paix.

3. Pendant notre visite, nous avons rencontré le Président de la République, Faustin Archange Touadera, le Président de l'Assemblée nationale, Laurent Ngon Baba, la Ministre des affaires étrangères, Sylvie Baipo-Temon, le Ministre de la justice, Flavien Mbata, la Présidente de la Commission électorale nationale, Marie Madeleine N'Kouet Hoornaert, le Ministre du plan, Felix Moloua, le Représentant de la Banque mondiale, Robert Bou Jaoude, l'Ambassadrice de l'Union européenne, Samuella Isopi, et le représentant du Fonds monétaire international, Olivier Benon, ainsi que les représentants de plusieurs donateurs importants soutenant l'instauration de l'état de droit et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies.

4. Notre visite étant intervenue quelques jours seulement après la signature, le 6 février à Bangui, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, j'ai veillé à ce que tous mes interlocuteurs sachent que,

comme en témoignait la composition de notre délégation, l'Organisation des Nations Unies, y compris la Commission de consolidation de la paix, était favorable à l'application de cet accord.

5. Dans l'ensemble, j'ai eu le sentiment que la signature de l'Accord représentait un moment historique pour la République centrafricaine et emportait la pleine adhésion de la communauté internationale, et en particulier les pays voisins de la République centrafricaine, de l'Union africaine et de l'ONU. Bien que l'Accord laisse entrevoir la possibilité de surmonter la crise que connaît le pays, il importe de garder à l'esprit les problèmes multiples et complexes qui se posent encore, de les hiérarchiser et d'y trouver des solutions reposant sur des instruments existants, tels que la Constitution, les recommandations issues du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale tenu en 2015 et le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. Il importera en outre de veiller à ce que l'Accord soit rapidement synonyme de dividendes concrets pour la population, sans perdre de vue les besoins à moyen et à long terme en matière de consolidation de la paix et de développement.

6. Un thème récurrent des débats a été la nécessité de maintenir le dialogue avec les acteurs régionaux et sous-régionaux et en particulier avec les pays voisins de la République centrafricaine, pour veiller à ce que le processus de paix bénéficie de leur soutien continu, par exemple en reformant des commissions mixtes bilatérales et en se penchant sur les questions des réfugiés, de la transhumance et du contrôle des frontières. Le rôle clef joué de façon constante par l'Union africaine a par ailleurs été souligné à de nombreuses reprises. J'ai en outre constaté que les membres de la société civile, en particulier les femmes et les jeunes, étaient déterminés à contribuer à l'application de l'Accord. Afin d'instaurer une paix durable, il sera nécessaire que la population dans son ensemble fasse sien cet objectif et œuvre à sa réalisation. Il est donc essentiel de mener des campagnes de communication efficaces à l'intention de la population, en vue d'expliquer les dispositions de l'Accord, de dissiper tout malentendu et d'engager le dialogue, y compris sur les questions sensibles, ce qui contribuera à apaiser les frustrations et à gérer les attentes.

Réunions sur l'Initiative africaine et l'accord de paix

7. Lors des entretiens avec le Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale et la Ministre des affaires étrangères, ainsi qu'à l'occasion d'un déjeuner de travail avec des représentants du Groupe de cinq pays du Sahel, il a essentiellement été question des faits nouveaux concernant l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine conclu entre le Gouvernement et 14 groupes armés ainsi que des possibilités et difficultés potentielles liées à son application. De l'avis général, l'Accord récemment signé était différent de ceux qui l'avaient précédé, étant donné que le Gouvernement et les principales parties prenantes étaient déterminés à faire en sorte que son application soit un succès, et qu'il constituait une base solide pour aller de l'avant. Le Gouvernement s'est ainsi déclaré fermement décidé à le voir rapidement appliqué. À cet égard, l'Union africaine, épaulée par l'ONU, avait un rôle crucial à jouer. L'heure est désormais à l'action pour faire avancer l'application de l'Accord. Dans l'immédiat, trois tâches décisives, bien que délicates, doivent être menées :

a) Créer des unités mixtes spéciales composées d'éléments des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et de groupes armés ;

b) Créer une commission inclusive composée de représentants du Gouvernement et de groupes armés, qui aura pour mandat d'établir un rapport sur les mesures devant être prises dans le domaine de la justice à l'intention de la

Commission vérité, justice, réparation et réconciliation (qui devrait être opérationnelle dans un délai de trois mois après la signature de l'Accord) ;

c) Permettre aux groupes armés qui remplissent les conditions requises de former des partis ou mouvements politiques en prévision des élections de 2020-2021.

Une des difficultés sera de mener à bien ces tâches dans les délais stricts fixés. En fin de compte, le succès de l'Accord se mesurera à l'ampleur des dividendes de la paix qu'il produira pour l'ensemble de la population. Il sera crucial de s'assurer le soutien continu des acteurs régionaux, et en particulier des pays voisins de la République centrafricaine. Les capacités et les ressources faisant cruellement défaut, il demeure essentiel que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), le Fonds pour la consolidation de la paix, le système des Nations Unies dans son ensemble et la communauté internationale continuent d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord sur les plans politique et financier.

8. La délégation a félicité le Gouvernement de cet accord, et a formé le vœu que ce dernier permette d'aboutir à un rétablissement durable de la paix et de la stabilité ; elle a en outre assuré le Gouvernement de l'appui de la Commission de consolidation de la paix, qui se tient à la disposition de la République centrafricaine pour concourir à la mise en œuvre de l'Accord. Elle a en outre insisté sur l'importance du principe d'inclusion, et notamment du fait d'associer en particulier les femmes et les jeunes, à la phase de mise en œuvre et de veiller à ce que les besoins de tous les groupes de la société soient pris en considération, et a proposé de s'inspirer des enseignements tirés de l'expérience des consultations publiques tenues pendant le Forum de Bangui. La délégation a souligné que le rôle fédérateur de la Commission de consolidation de la paix pourrait être mis à profit pour garantir la cohérence des efforts déployés au niveau international en vue de soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix, et expliqué que le Fonds pour la consolidation de la paix avait investi plus de 16 millions de dollars au cours de l'année écoulée dans des domaines clés, tels que l'exécution du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et la fourniture de services d'appui à la médiation à l'Initiative africaine.

9. Le Président a souligné qu'il faisait de la bonne application de l'Accord une affaire personnelle. Il a ajouté que même si la signature d'un accord de paix avec les groupes armés était un pas important, il serait difficile d'encourager ces groupes à participer de façon constructive à la reconstruction et qu'il faudrait pour ce faire que la communauté internationale intervienne à de nombreux niveaux, notamment en fournissant des compétences spécialisées et en proposant un appui politique et financier. Il était essentiel de poursuivre l'exécution du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et de renforcer le secrétariat du Plan en vue d'accroître la capacité d'absorption du pays. L'une des priorités absolues était d'expliquer l'Accord à l'ensemble de la population pour l'amener à y adhérer et prévenir la désinformation. L'appui de la MINUSCA au processus de paix s'était révélé indispensable, en particulier après le renouvellement de son mandat. À l'avenir, la Mission jouera un rôle crucial dans la mise en œuvre des dispositions délicates de l'Accord, en particulier celles concernant les unités mixtes et les questions d'application du principe de responsabilité et de justice. Le Président a demandé au Conseil de sécurité de redéfinir le mandat de la Mission et de la charger d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord, notamment en ce qui concerne la formation des unités mixtes et l'avancée sur les questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de justice transitionnelle. Il serait utile que l'ONU et la communauté internationale soutiennent les efforts déployés par le Gouvernement pour coopérer avec les pays voisins sur diverses questions transfrontières sensibles, notamment la transhumance et le trafic d'armes. Lors du sommet récemment organisé par l'Union

africaine à Addis-Abeba, le Président avait eu des échanges fructueux avec plusieurs pays voisins concernant le rétablissement des commissions mixtes bilatérales. La nécessité pour les autorités nationales d'élaborer un plan d'action tenant compte des besoins de financement avait notamment été abordée. L'élaboration rapide d'un tel plan pourrait permettre de mobiliser des ressources aux fins de la mise en œuvre de l'Accord. Le Président a souligné que la mise au point de ce plan d'action requerrait des compétences spécialisées. En réponse à nos questions, il s'est engagé à veiller à la participation de tous aux mécanismes politiques.

10. Le Président de l'Assemblée nationale a fait savoir que la prochaine session ordinaire de l'Assemblée commencerait le 1^{er} mars et souligné le rôle central de cet organe dans l'élaboration du cadre juridique nécessaire à l'application de l'accord de paix, notamment la législation sur la décentralisation, la répartition équitable des ressources et le statut des anciens chefs d'État. Il a ajouté que si la création d'unités mixtes et le fait de veiller à ce que les groupes armés remplissant les conditions requises soient représentés dans les mécanismes de gouvernance permettraient de renforcer la cohésion sociale, ces tâches ne seraient pas simples. Les parlementaires pouvaient jouer un rôle essentiel en tenant leurs électeurs informés du contenu de l'Accord et de l'état d'avancement de son application, étant donné qu'une grande partie du pays restait difficilement accessible. Le Président de l'Assemblée a demandé à la MINUSCA de continuer d'aider au transport de ces personnes vers leurs circonscriptions respectives afin de faciliter leurs activités de communication et de sensibilisation. Il a ajouté que l'Assemblée nationale organiserait des séances de travail pendant lesquelles les parlementaires s'efforceraient de définir une stratégie visant à faire participer les électeurs à l'application de l'Accord. Il a observé que l'Assemblée avait approuvé le budget national en décembre, mais qu'il faudrait envisager de débloquer des ressources supplémentaires aux fins de l'application de l'Accord. Enfin, le Président a de nouveau souligné qu'il importait que le processus de paix soit ouvert à tous.

11. La Ministre des affaires étrangères a souligné que même si la signature de l'Accord représentait une occasion sans précédent pour la République centrafricaine, il était nécessaire que le pays prenne rapidement des mesures concrètes aux fins de sa mise en œuvre, en se concentrant sur la réconciliation, l'état de droit, la justice et le dialogue avec l'ensemble de la population. Selon elle, il fallait en priorité et sans délai former les fonctionnaires pour remédier à certaines lacunes flagrantes en matière de capacités, rendre opérationnelle la commission inclusive chargée de faire rapport à la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, et veiller à la répartition équitable des ressources, notamment en assurant une fiscalité équilibrée. La Ministre a par ailleurs fait le point sur les activités qu'elle menait en vue de rétablir les commissions mixtes bilatérales. Elle a annoncé avoir rencontré le Ministre des affaires étrangères du Soudan à Khartoum, le 8 janvier, et s'être entretenue avec ses homologues du Congo, du Gabon et du Tchad en marge du Sommet de l'Union africaine. Elle a ajouté qu'elle prévoyait de se rendre prochainement dans divers endroits de la sous-région pour y tenir d'autres discussions bilatérales sur les moyens de renforcer les échanges avec les pays voisins.

12. La délégation a rencontré des représentants du Groupe de cinq pays du Sahel dans le cadre d'un déjeuner de travail auquel ont participé le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, les ambassadeurs et ambassadrices de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la France et les représentants de la Fédération de Russie, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de l'Union africaine, de l'Union européenne et de la Banque mondiale. Tous les interlocuteurs ont insisté sur le fait que cet accord unique en son genre arrivait à point nommé et constituait une bonne base de travail. Le représentant de l'Union africaine a souligné la nécessité de

remobiliser tous les acteurs concernés pour les amener à appuyer l'accord de paix. L'Union africaine continuerait de s'efforcer de mobiliser en ce sens, en particulier les pays voisins de la République centrafricaine et les pays de la sous-région, ceux-ci ayant un rôle important à jouer dans la concrétisation de l'Accord. La représentante de l'Union européenne a déclaré que l'Union était prête à fournir un appui et une assistance technique supplémentaires en vue de l'application de l'Accord et du renforcement des capacités du Gouvernement à mettre en œuvre le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, tout en notant qu'il importait que le Fonds pour la consolidation de la paix continue lui aussi de fournir un appui en ce sens. Le représentant de la Banque mondiale a indiqué que cette dernière continuerait de s'atteler à rétablir les infrastructures et les services de base dans l'ensemble du pays afin que tous les segments de la société puissent recueillir des dividendes du développement. L'Ambassadeur de la France a souligné qu'il fallait veiller à ce que la population fasse l'expérience concrète des avantages qu'offre l'accord de paix. Les représentants de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont tous deux insisté sur l'importance d'élaborer une stratégie efficace d'information du grand public sur l'accord de paix.

13. Lors de la réunion tenue avec des représentants de la société civile, ceux-ci ont fait part à la délégation de leurs préoccupations concernant l'ouverture à tous de la participation aux négociations ayant débouché sur l'accord de paix et la nécessité de veiller à ce que la population dans son ensemble soit informée du contenu de l'Accord, afin de prévenir tout risque de désinformation. Ils ont fait valoir que les habitants en avaient assez du conflit et ne voyaient aucun dividende concret, que ce soit en matière de paix ou de développement. Pour que la mise en œuvre de l'Accord soit couronnée de succès, il fallait veiller à ce que tous puissent y participer, en particulier les femmes et les jeunes, et à ce que les besoins des victimes soient érigés en priorités. Un processus électoral inclusif devait en outre être mis en place. Il était essentiel, pour instaurer la paix, d'accorder une attention particulière aux jeunes, qui, d'après ce qui a été indiqué à la délégation, représentaient 90 % des membres de groupes armés, et de trouver des moyens de les associer à la vie sociale, économique et politique du pays. En réponse à ces commentaires, la délégation a souligné l'importance de la société civile et des acteurs locaux dans la mise en œuvre de l'Accord. Elle a insisté sur le fait que la participation active de tous les segments de la société était requise pour assurer la cohésion sociale, et expliqué en détail comment le Fonds pour la consolidation de la paix contribuait à la mise en œuvre de solutions durables et à l'inclusion sociale.

Réunion sur le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix

14. Avec le Ministre du plan, la délégation a expliqué le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix dans l'accompagnement de la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et le suivi des engagements pris à la Conférence de Bruxelles pour la République centrafricaine. Elle a souligné que l'accord de paix pourrait marquer un tournant pour la consolidation de la paix et la reconstruction en République centrafricaine et a souhaité savoir comment cela pourrait influencer sur la mise en œuvre du Plan. Les groupes armés étant apparemment composés à 90 % de jeunes, la délégation a également demandé des informations sur les efforts déployés pour désarmer ces personnes et les réintégrer dans la société.

15. Le Ministre a expliqué que la viabilité de l'accord de paix serait fonction des dividendes en matière de paix et de développement qu'il permettrait à la population de recueillir. C'était là la logique sous-jacente du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, dont la mise en œuvre aurait un effet critique sur la durabilité de la paix. Il a ajouté que l'année 2018 avait été marquée par des améliorations notables dans l'exécution du Plan, mais que le Gouvernement continuait d'éprouver

des difficultés en matière de capacité d'absorption et d'exécution, en raison notamment d'un manque d'institutions étatiques. Avec la signature de l'Accord, il fallait mettre davantage l'accent sur l'exécution du Plan aux fins de renforcer les capacités de l'État. Le Ministre s'est dit conscient des attentes élevées que susciterait l'Accord et de la nécessité pour le Gouvernement d'agir rapidement et efficacement. Un séminaire-retraite qui permettrait d'évaluer les retombées de l'Accord sur le Plan et de définir le type d'appui dont le pays aurait besoin de la part de ses partenaires était en cours d'organisation. Il faudrait en premier lieu donner plus de moyens au secrétariat du Plan, mesure cruciale en vue de garantir une meilleure coordination des efforts, d'assurer la collaboration entre toutes les parties concernées, d'améliorer les échanges avec la population et de suivre les progrès réalisés. À long terme, l'accent devait être mis sur la diversification de l'économie et la mise en place de conditions favorables aux investissements, qui se traduiraient par la création d'emplois dans les zones périphériques, en particulier pour les jeunes. Le Ministre a indiqué que diverses initiatives, telles que le programme « travail contre rémunération », donnaient déjà de bons résultats. Il fallait encourager la participation du secteur privé, actuellement très limitée, mais il faudrait pour cela ajuster les cadres juridiques, construire les infrastructures voulues et élaborer des stratégies sectorielles et géographiques. Le Ministre a demandé que les partenaires et les donateurs fassent preuve de plus de flexibilité et adoptent une attitude moins bureaucratique dans leur appui à la République centrafricaine, les procédures complexes rendant l'obtention de résultats difficile. Il a également proposé que soient noués des partenariats public-privé, qui permettraient de résoudre efficacement certaines difficultés. La délégation a suggéré de miser sur de multiples partenariats pour faciliter la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix.

16. Avec le Ministre de la justice, la délégation a discuté de l'action menée par les autorités centrafricaines pour lutter contre l'impunité. Il y a eu des avancées ; le Gouvernement collaborait étroitement avec la Cour pénale internationale, et la Cour pénale spéciale était entrée en activité. Toutefois, dans tout le pays, le système judiciaire ordinaire était inopérant en raison du manque d'infrastructures et de la difficulté d'affecter du personnel judiciaire dans les zones rurales. Le Ministre a décrit les efforts faits pour renforcer les institutions judiciaires, notamment le déploiement du personnel judiciaire dans tout le pays et le recrutement d'agents pénitentiaires et de greffiers. Le recrutement du personnel hautement qualifié était également important, et, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, des programmes de renforcement des capacités et de formation avaient été mis en route. Un décret portant création de la commission inclusive stipulée dans l'accord de paix avait été publié ; cette commission examinerait tous les aspects liés au conflit et présenterait son rapport à la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Le Ministre a ajouté que l'accord de paix prévoyait également la constitution d'un fonds au profit des victimes, mais que cette disposition pourrait prendre du temps à se concrétiser. Le Ministère était en train d'élaborer une politique sectorielle de la justice qui permettrait d'axer l'action sur des questions prioritaires telles que la justice transitionnelle, la Cour pénale spéciale et la démilitarisation des prisons. Avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un projet de loi sur l'aide juridictionnelle avait été élaboré et serait bientôt présenté au Conseil des ministres. La justice militaire était un autre domaine prioritaire. À une réunion tenue avec divers donateurs en faveur de l'état de droit, la délégation a été informée de leurs préoccupations face au manque de clarté qui entourait le processus de mise en activité de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, notamment en ce qui concerne le montant des ressources nécessaires. Des préoccupations ont également été exprimées au sujet des ressources du fonds au profit des victimes. Les donateurs ont approuvé la politique sectorielle de la justice en cours d'élaboration, qui les aiderait à arrêter leurs priorités.

17. Au cours des entretiens, la délégation a souligné que l'accès à la justice devait être donné également aux communautés vulnérables, en particulier aux femmes et aux jeunes, et que des mécanismes de justice communautaire devaient être prévus. Elle a noté que la politique sectorielle de la justice, dans laquelle seraient définis les domaines prioritaires de la réforme de la justice en République centrafricaine, pourrait aider à mobiliser des ressources. La Commission de la consolidation de la paix serait prête à aider à faire connaître les priorités et les besoins du pays. La délégation a insisté sur le fait qu'il importait de faire des gestes symboliques envers les victimes, même si la mise en place et le financement du fonds au profit des victimes devaient prendre du temps, et elle a souligné que les efforts visant à établir le fonds devraient s'inscrire dans un cadre général de réparation envers les victimes.

18. Avec le représentant de la Banque mondiale, la délégation a examiné les difficultés et le manque de ressources qui continuaient d'entraver l'application du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. Le représentant a indiqué que, malgré des améliorations dans la mise en œuvre du Plan, la difficulté d'instaurer une présence de l'État à l'extérieur de la capitale en raison de l'absence de services et de l'insécurité, conjuguée à la faible capacité d'absorption du Gouvernement centrafricain, continuait d'empêcher une exécution rapide et effective. La Banque mondiale en République centrafricaine voulait toutefois éviter de concentrer tous les investissements dans les zones où la sécurité était garantie. De nombreuses activités étaient entreprises pour soutenir l'application du Plan, notamment la deuxième phase du projet de travail contre rémunération qui offrait des emplois temporaires dans les zones sujettes à des conflits, la rénovation des bâtiments officiels et des centres de santé, la construction des principales routes, un important programme de transfert monétaire et un projet énergétique global qui commencerait à produire de l'électricité à Bangui dans les deux prochaines années. La Banque a pu donner la priorité au développement communautaire et, grâce à ses instruments flexibles, avait plusieurs projets en préparation visant à soutenir les collectivités qui avaient besoin d'eau, d'électricité et d'infrastructures par des interventions à petite échelle. L'accord de paix donnait à la Banque la possibilité d'aider à l'instauration d'un climat de confiance ; si la situation sur le plan de la sécurité se stabilisait, certains de ces projets pourraient rapidement produire des résultats sur le terrain et démontrer ainsi les effets positifs de l'accord de paix sur les populations dans le besoin. Outre plusieurs projets de réintégration, la Banque envisageait également d'aider les collectivités où étaient concentrés de nombreux groupes armés et ex-combattants. Ces projets pourraient débiter dès mars ou avril 2019. Le représentant a indiqué que le nouveau Vice-Président pour la région de l'Afrique viendrait en République centrafricaine dans les semaines suivantes et ferait plusieurs déplacements sur le terrain afin d'étudier les possibilités de soutenir l'accord de paix.

19. La délégation a évoqué l'étude sur la prévention menée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale et l'accent qui y était mis sur la nécessité de remédier à la marginalisation, à l'exclusion et aux causes de friction afin de pérenniser la paix. Le Fonds d'édification de l'État et de consolidation de la paix de la Banque collaborait avec le Fonds pour la consolidation de la paix pour déterminer des terrains favorables communs en République centrafricaine en fonction de leurs atouts particuliers. La délégation a demandé au représentant de la Banque mondiale des informations sur les tentatives faites en 2018 pour fournir des services mobiles de transmission de données et de paiement dans des villes autres que Bangui afin de faciliter le déploiement des services gouvernementaux en permettant le versement des traitements aux fonctionnaires dans leurs lieux d'affectation. Il a indiqué que, le réseau de transmission de données dans le pays n'étant pas fiable, le Gouvernement ne voulait pas poursuivre le projet pour le moment, mais que d'autres parties prenantes étudiaient déjà de nouvelles approches analogues. Il a été constaté

que la fourniture de services bancaires avait été l'élément déclenchant le développement en Afrique et que, même si le régime de sanctions venait compliquer les choses, il conviendrait de réfléchir à des solutions qui pourraient faire avancer ce domaine.

20. La délégation a appris que le Fonds monétaire international (FMI) soutenait le programme économique et financier de la République centrafricaine au moyen de sa facilité élargie de crédit. Le Fonds soutenait en particulier le renforcement de la gouvernance et de la transparence et les réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires. L'amélioration des conditions de sécurité et le rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays permettront à ces institutions d'investir davantage dans le redressement économique du pays et l'application de l'accord de paix.

21. Lors d'une réunion tenue avec l'équipe de pays des Nations Unies [Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation internationale pour les migrations, Programme alimentaire mondial, Département de la sûreté et de la sécurité, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Organisation mondiale de la Santé, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)], la situation humanitaire difficile et l'ampleur des déplacements qui se poursuivaient dans le pays ont été mises en avant. La fourniture de services d'éducation et de santé et le manque général d'infrastructures posaient d'énormes problèmes. L'équipe de pays s'employait en priorité à remédier aux vulnérabilités et à financer des solutions durables. Le coordonnateur résident par intérim a souligné la nécessité d'établir très rapidement des programmes après la signature de l'accord de paix afin d'apporter des dividendes concrets de paix et de développement aux collectivités compte tenu des attentes croissantes. La délégation a recommandé à l'équipe de pays de se préparer à renforcer leurs moyens et à appuyer l'application de l'accord de paix, compte tenu en particulier des délais serrés.

Réunions sur les élections

22. L'Autorité nationale pour les élections (ANE) a donné à la délégation des informations sur les préparatifs des élections prévues en 2020-2021, notamment l'élaboration d'un calendrier pour la tenue des élections générales et législatives, l'établissement des budgets pour les élections nationales (33 millions de dollars) et les élections locales (9 millions de dollars), et le plan d'action pour 2019 qui était axé sur l'établissement de la carte des bureaux de vote et la commande du matériel électoral. L'Autorité a appelé l'attention en particulier sur les difficultés liées à la transformation des groupes armés en partis et mouvements politiques, qui étaient exacerbées par l'obligation de présenter un casier judiciaire vierge pour pouvoir se présenter aux élections. La délégation a souligné que les élections prévues en 2020-2021 marquaient un tournant dans le processus démocratique en République centrafricaine et que la Commission de consolidation de la paix continuerait d'appuyer ce processus.

23. Le Président de l'Assemblée nationale a expliqué que l'Assemblée examinait déjà le projet de code électoral, qui devrait renforcer le caractère inclusif du processus électoral. Les principaux donateurs en faveur de l'état de droit ont insisté sur la nécessité pour l'Assemblée d'aller de l'avant avec la loi sur la décentralisation pour que les élections locales soient un succès. L'ANE a informé la délégation que le projet de code électoral prévoyait d'augmenter le nombre de commissaires et fixait un quota minimum de femmes commissaires. La délégation a rencontré des députées dans le cadre de l'examen du projet du Fonds pour la consolidation de la paix concernant les

question de genre, et s'est entretenue avec elles sur ce qu'elles pouvaient faire pour contribuer à améliorer la participation des femmes au processus électoral.

Projets du Fonds pour la consolidation de la paix concernant les questions de genre et l'appui à la police et à la gendarmerie

24. Les deux résolutions sur la consolidation de la paix et la pérennisation de la paix appellent de meilleurs effets de synergie entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, dans le cadre d'une approche stratégique de la pérennisation de la paix. Le programme de travail de la configuration est pour l'essentiel aligné sur le portefeuille de projets du Fonds pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, l'un et l'autre privilégiant l'appui au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, les élections, les questions touchant les femmes et les enfants et la médiation. Durant la mission en République centrafricaine, la délégation a eu la possibilité d'examiner sur place deux projets du Fonds, un projet dirigé par ONU-Femmes et le PNUD sur la promotion de la participation des femmes à la vie politique et aux processus de dialogue nationaux, et un projet commun du PNUD et de la MINUSCA visant à appuyer la police et la gendarmerie, piliers essentiels de la sécurité, de l'état de droit, de la justice et de la paix dans le pays. Elle a pu prendre la mesure de la capacité du Fonds de prêter un soutien dans ces domaines essentiels aux moments critiques de la transition et d'assurer la cohérence des activités de l'équipe de pays et de la MINUSCA. De plus, avec des investissements relativement modestes, le Fonds a eu un effet catalyseur d'une portée considérable : les députées dont l'engagement politique avait été soutenu par le premier projet avaient entrepris d'étudier les moyens de faire en sorte que les femmes participent, sur un pied d'égalité avec les hommes, au processus de paix et aux élections de 2020-2021, tandis que le projet de soutien à la police et à la gendarmerie avait permis de créer des établissements de formation dotés d'un programme propre à renforcer la formation continue des agents de police en place et des futures recrues. Le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé plus de 75 millions de dollars en faveur de la République centrafricaine depuis 2009.

25. La mission a permis à la délégation de donner des précisions sur la contribution du Fonds pour la consolidation de la paix à l'application du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, au renforcement de la cohésion sociale, à l'apport des dividendes de paix à la population, aux efforts de médiation et à l'autonomisation des femmes et des jeunes. Le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix a indiqué que le Fonds a entamé une nouvelle phase de programmation qui prendrait en compte l'accord de paix et viserait à apporter des dividendes de paix à la population. Le Fonds axerait son soutien sur les communautés les plus vulnérables, l'objectif étant d'aider à renforcer les moyens permettant d'étendre l'autorité de l'État, de faciliter le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la lutte contre la violence locale et de régler les questions relatives à la transhumance. Il était essentiel que le Fonds continue d'agir avec souplesse, de prendre des risques et de jouer un rôle catalyseur pour soutenir l'application de l'accord de paix, sachant que les délais étaient serrés et qu'il fallait montrer rapidement des résultats. La Commission de consolidation de la paix continuerait d'offrir le cadre permettant de coordonner l'appui des donateurs en faveur de l'accord de paix.

Observations et prochaines étapes

26. La consolidation de la paix continue de se heurter à de nombreux problèmes en République centrafricaine. La situation en matière de sécurité reste précaire. L'autorité de l'État demeure absente dans la plupart des régions du pays, ce qui limite la prestation des services de base et des services de sécurité. La République

centrafricaine est classée avant-dernière selon l'indice de développement humain du PNUD, et plus de la moitié de la population du pays, soit près de 2,3 millions de personnes, a un besoin urgent d'aide humanitaire. L'extrême pauvreté, les inégalités, l'impunité, la marginalisation et la discrimination demeurent répandues ; le relèvement et le développement économiques semblent souvent difficiles à atteindre. Faute d'un processus de réconciliation réussi, les divisions entre les acteurs politiques nationaux et les collectivités locales tendent à s'intensifier, la situation économique désastreuse opposant ces groupes dans la lutte pour le contrôle des ressources. Les flux d'aide souvent irréguliers, incohérents et fragmentés n'ont pas réussi à résoudre ces problèmes. Toutefois, bien que plusieurs de ces problèmes persistent depuis le déploiement de la MINUSCA, la délégation a constaté sur place des faits qui incitent à l'optimisme.

27. Malgré les risques et les difficultés, le manque de capacités et de ressources et la présence de divers éléments perturbateurs, j'ai bon espoir que la paix et la réconciliation durables seront enfin à portée de main. L'accord de paix suscite de grands espoirs. Au cours des dernières années, le système des Nations Unies et ses partenaires ont œuvré en meilleure coordination et intégration à l'appui de la République centrafricaine. Des appels insistants ont été lancés pour que le système des Nations Unies et ses partenaires continuent à travailler ensemble et appuient l'application de l'accord de paix, notamment en mettant en place des projets utiles et novateurs qui pourraient être soutenus par les donateurs et le Fonds pour la consolidation de la paix. Malgré quelques premiers faux pas, le décaissement des fonds en faveur du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix a continué de s'accélérer durant toute l'année 2018 et le taux d'exécution des opérations financières a atteint 54 %, contre 38 % en septembre 2017. J'ai également pris note avec satisfaction de la volonté d'assurer des élections libres, justes et inclusives en 2020-2021.

28. La Commission de consolidation de la paix continuera de contribuer à répondre aux besoins de la République centrafricaine en matière de consolidation de la paix, de soutenir le processus de paix et de prêter un appui aux fins de l'application de l'accord de paix, si nécessaire. Tout cela ne sera pas facile. Il est maintenant indispensable de maintenir l'élan et de préserver l'attention et l'appui internationaux et régionaux en faveur de la République centrafricaine. **La Commission de la consolidation de la paix peut mettre à profit son rôle de rassembleur et d'intermédiaire pour maintenir le dialogue sur les aspects relatifs à la consolidation de la paix de l'accord de paix et soutenir les discussions sur les éléments plus complexes de l'accord, l'objectif étant de renforcer la cohérence entre le Gouvernement centrafricain, l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales.**

29. Il importera au plus haut point d'aider à la préparation et à l'organisation, en temps voulu, des élections de 2020-2021 et de veiller à ce qu'elles soient inclusives. **La Commission de consolidation de la paix continuera de suivre l'évolution du processus électoral en République centrafricaine et d'appeler l'attention sur les risques et les problèmes qui subsistent, tout en rassemblant les partenaires internationaux et régionaux afin d'axer l'attention sur les possibilités et les difficultés présentées par les élections et de cerner les lacunes et les problèmes du processus électoral précédent, notamment ceux qui concernent le renforcement de la participation des femmes. Je prévois d'organiser une session sur le processus électoral en temps opportun, en concertation avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les autres entités concernées du système des Nations Unies.**

30. **La Commission de consolidation de la paix continuera également d’assurer le suivi de l’application du Plan national de relèvement de consolidation de la paix, en particulier à la lumière de l’accord de paix. J’ai l’intention d’organiser une session spéciale sur l’état de droit et la Cour pénale spéciale**, au cours de laquelle je donnerai des informations sur les progrès, les réussites, les difficultés et le manque de capacités et de ressources. **Je continuerai d’utiliser le cadre offert par la Commission de consolidation de la paix pour discuter du partenariat de l’Organisation des Nations Unies avec la Banque mondiale et d’autres institutions financières internationales, y compris le FMI.** La Commission de consolidation de la paix continuera de donner des avis au Conseil de sécurité, conformément aux résolutions pertinentes de l’Assemblée générale et du Conseil, notamment en ce qui concerne le mandat de la MINUSCA.

31. Comme suite au lancement, le 7 janvier, du plan d’action humanitaire pour la République centrafricaine pour 2019 et face à la situation d’urgence humanitaire que connaît le pays actuellement, j’ai également invité le Président de la République centrafricaine, en ma capacité de Président du débat consacré aux affaires humanitaires du Conseil économique et social, à participer à la réunion annuelle de haut niveau que tiendra le Conseil en juin à Genève. La participation du Président sera l’occasion idéale de plaider la cause de la République centrafricaine, en particulier en ce qui concerne ses besoins humanitaires.
